

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 5573 du 3 juillet 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1912527S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 11268 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828638S);

Vu la décision n° 24983 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828650S),

Décide:

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2019 :

Cotinaut Sébastien NIGEND : 229 100 NLS : 8 084 856

Tyrlik Olivier NIGEND : 234 178 NLS : 8 086 421

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2019 :

Descamps Mickaël NIGEND : 188 372 NLS : 8 045 487

Réboulé Lionel NIGEND : 319 820 NLS : 8 112 069

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juillet 2019.

*Le général de division, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
J. PLAYS